

Séance du 26 août 2019

Avis de proposition

Proposé par Monsieur Jean-François Gosselin
 Chef de l'Opposition officielle
 Conseiller municipal du district électoral de
 Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Appuyé par Monsieur Patrick Paquet
 Conseiller municipal du district électoral de
 Neufchâtel-Lebourgneuf

Attendu que tous les citoyens corporatifs de la Ville de Québec paient des taxes municipales.

Attendu que le taux d'imposition foncier est désormais 3,6 fois plus élevé pour les taxes payées par les propriétaires résidentiels et les gens d'affaires selon l'Analyse comparative des taux d'impôt foncier 2018 effectuée dans les 11 principaux centres urbains du pays par le groupe Altus.

Attendu que l'impôt foncier constitue la principale source de revenus de la Ville de Québec.

Attendu que les coûts des services municipaux dont bénéficient les citoyens sont assumés par le biais de la taxe foncière qui contribue ainsi à maintenir et à améliorer la qualité de vie dont les citoyens profitent.

Attendu que d'autres villes du Québec tel que Montréal ont adopté des mesures compensatoires visant à soutenir les commerçants touchés par des chantiers majeurs.

Attendu que des commerçants ont fermé leurs portes dans les derniers mois en raison des difficultés encourues par les travaux effectués par ou à la charge de la Ville de Québec.

Attendu qu' avec la Vision entrepreneuriale Québec 2023, la Ville de Québec a pour objectif d'optimiser les interventions en développement économique sur le territoire de l'agglomération avec divers programmes et mesures d'aide financière pour soutenir les entreprises.

Attendu que la Vision entrepreneuriale Québec 2023 s'articule principalement autour de sept axes stratégiques de développement économique.

Attendu que le premier axe de la Vision entrepreneuriale Québec 2023 est d'appuyer la communauté entrepreneuriale et l'écosystème de support aux entreprises.

Attendu que le septième et dernier axe est de soutenir des projets structurants à impact local ou régional.

Attendu que la Ville s'est dotée de cette Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023 afin d'optimiser l'utilisation et la gestion des fonds versés par le gouvernement du Québec.

Attendu que la Ville de Québec a le pouvoir de mettre en place de telles mesures.

Attendu qu' il s'agit de choix politiques.

En conséquence, il est proposé que l'administration municipale se penche sur la création de mesures compensatoires qui permettront aux commerçants de la Ville de Québec d'avoir du soutien lors de la réalisation de chantiers majeurs sur son territoire et de déposer au conseil municipal la solution privilégiée avant décembre 2019.

Jean-François Gosselin
Chef de l'Opposition officielle
Conseiller municipal du district électoral de
Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Patrick Paquet
Conseiller municipal du district électoral de
Neufchâtel-Lebourgneuf